

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout : j'appelle le bon : je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUÉBEC, JEUDI 17 FÉVRIER, 1859.

No. 44.

— Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

## LA CAPITALE.

Québec a été de nouveau choisi pour être la capitale du Canada pendant quatre ans. Une majorité de 37 voix a confirmé cette décision. En revanche Outaouais sera, après ces quatre années la capitale permanente du pays. Sur ce dernier point les ministres ont obtenu 5 voix de majorité. Mais cet arrangement aura-t-il lieu ? A juger l'avenir par le présent il est permis de croire que des événements attendus depuis longtemps et qui de jour en jour, d'heure en heure, peuvent se réaliser, empêcheront l'exécution de ces plans ministériels. Qu'arrivera-t-il alors ? Ou le système ambulante le seul qui soit compatible avec la triste position que nous a fait l'acte d'union subsistera, ou la confédération des provinces amènera pour toujours, à Québec, le siège du gouvernement.

Dans tous les cas, si Québec veut de nouveau le parlement dans ses murs, ce n'est pas grâce à la majorité des députés de la ville et du district, mais bien à l'impérieuse nécessité où s'est trouvé le ministère de promettre, pour avoir leurs votes, le siège du gouvernement, pour quatre ans, aux députés du district de Québec ! En effet, nous voyons que quand il s'est agi de choisir Outaouais pour être dans quatre ans la capitale du pays, Simard, Baby, Dubord et Allyn ont voté pour cette motion !

Québec, a donc été bien mieux servi par les événements que par ses députés.

## CODIFICATION DES LOIS.

Il n'y a point de pays où la législation soit aussi confuse qu'en Canada. Nos lois sont dans un véritable chaos. C'est bien des légistes Canadiens que l'on peut dire *tot capita tot sensus*. L'œuvre de la codification, depuis si longtemps demandée par l'opposition, aura-t-elle l'effet qu'on en attend ? Aurons-nous un code ? Certainement que la codification des lois, peut produire des avantages immenses, — et c'est beaucoup dans les circonstances actuelles — mais malheureusement les institutions politiques du pays n'étant point stables, les lois changeant chaque année, il est presque impossible de pouvoir établir, aujourd'hui, un code de lois permanent. Ce que l'on fera probablement, ce sera d'extraire non pas le miel de nos lois barba-

res, mais la substance la plus pure et encore nos lois seront-elles bien déficientes. Il en sera ainsi jusqu'à ce que le pays libre d'un joug étranger, ne sera plus chargé de deux législations opposées, de deux pouvoirs distincts : celui de la métropole et celui de la colonie. Jusque là, les trois juges Curon, Morin et Day nommés codificateurs du Bas-Canada seront les trois sages dont il faudra suivre les décisions judiciaires.

— Les importations en 1857 se sont élevées à une valeur de \$39,430,586 et en 1858 à \$20,978,527. Il y a donc eu une diminution de \$18,452,059. C'est une preuve que les finances sont dans un état tel qu'il faut une banqueroute ou augmenter au dernier point possible, la dette du pays.

Dans son excellent rapport voici ce que dit le *Grand-Jury*, à propos du bureau de poste de Québec :

“ Le Grand Jury doit aussi faire rapport que le résultat de leur enquête l'a induit à en venir à cette conclusion ; que le maître de poste a été très négligent à s'acquitter de ses devoirs avant le mois de novembre dernier en ne surveillant pas le bureau avec assez de précaution.

“ Le Grand Jury a cru de son devoir d'acquitter monsieur Marchildon des accusations portées contre lui et en l'absence d'aucune preuve de mauvaise conduite ou faute de sa part, le Jury croit de plus qu'il est de son devoir de recommander que ce monsieur soit réinstallé à son ci-devant emploi, et rémunéré pour tout le temps qui s'est écoulé depuis son arrestation.”

## CORPORATION.

“ Voici le résumé des affaires transigées à la dernière séance du conseil de ville :

“ Présenté, une lettre de Son Honneur le maire, — une copie des règles de l'assemblée législative, — une autre lettre de messieurs Baring, frères, annonçant qu'ils avaient disposé des débentures de la corporation à 103, — une pétition de messieurs N. Masse et A. Gagnon, priant le conseil de ne plus continuer les travaux de l'aqueduc au contrat mais à la journée, — enfin une autre pétition de monsieur Joseph Bertrand, demandant une indemnité pour le perte de son cheval qui s'est cassé une patte en passant sous la porte Saint-Jean.

“ Une résolution tendant à ce que les fenêtres du second et du troisième étage de

la Halle du marché Champlain fussent réhaussées d'un pied, le contractant s'engageant à ne demander aucune rémunération pour ce changement, a été agréée à l'unanimité.

“ Une autre résolution à l'effet de continuer les travaux de l'aqueduc dans les rues Richardson et Ste. Marie, pourvu qu'il soit prouvé que les revenus donneront un intérêt de 10 pour cent, et que les sommes nécessaires soient placées entre les mains du trésorier de la cité, avant que ces travaux soient commencés, ou que des personnes consentent à fournir les fonds nécessaires, en recevant en retour de débentures portant intérêt à 6 pour cent, et payables en trois ans a aussi été agréée.

“ Il a encore été résolu de permettre au comité de l'aqueduc de jordre les tuyaux de la rue Saint-Denis à ceux de la rue Laporte, afin de prévenir la congélation dans ces tuyaux. L'estimation du coût de ces travaux a été évaluée à \$875.

“ D'après un rapport du comité de police, il a été résolu de payer à la compagnie de pompiers no 7, le salaire des derniers six mois, plus \$200 que la compagnie a déboursés pour le confectionnement de sa pompe, pourvu que la dite pompe soit replacée sous le contrôle de la corporation.

“ Sur une recommandation spéciale du même rapport, il a été finalement résolu qu'une somme de \$100 fut accordée à M. P. Campeau, inspecteur des cheminées, pour les services qu'il a rendus au département du feu.

“ Les procédés de la corporation nécessiteront quelque mots de notre part dans le prochain numéro — *Le National*.

## LA NATIONALITE CANADIENNE.

LECTURE DÉLIVRÉE SOUS LE PATRONAGE DE LA SECTION SAINT-JEAN DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC, LE 15 JANVIER 1858.

PAR

L. M. DARVEAU.

II.

(Suite.)

Tous les partis prétendent vouloir le bien du peuple ; mais les partis, soit, car ils constituent le peuple ; mais les chefs, non. Si tel était leur but ils fuiraient par s'entendre. Chaque parti n'a-t-il pas son chef, chaque chef son

idée, chaque idée son fruit? Ce qui pour eux est impossible, c'est d'allier leurs intérêts. Au lieu de se rapprocher, ils s'éloignent. Tellement qu'on en est rendu au point de croire que la canaille peut seule gouverner. Ce n'est plus le mérite, mais l'habit et la bourse qui font l'homme d'état; l'enveloppe et la forme, voilà, en Canada, le passe-port de la fortune et de l'honneur. Soyez vil, si vous êtes riche, ou vous flatte; soyez honnête, si vous êtes pauvre, ou vous écrase. Le commerce du crime y est le mieux établi; on y fait rarement banque-rote, surtout dans la branche de l'ypocrisie. On a tant trompé le peuple que la chose la plus difficile est de lui faire croire la vérité. Il ne se contente plus de paroles, il lui faut des faits.

Voilà depuis 1840 la marche de l'esprit public en ce pays. La route est tracée depuis un siècle; sous chaque administration elle s'agrandit. Où finira-t-elle? A une révolution!

Eh! bien, pour la prévenir il nous faut saper les bases du monopole qui la conditionnent, qui écrasèrent nos pères avant la conquête et qui écrasent leurs descendants depuis un siècle. Il nous les faut abattre non par le glaive, mais par la loi, non par la violence, mais par l'unanimité. Puisque l'intérêt seul guide les hommes, il faut faire en sorte qu'il les unisse. Il faut démontrer aux quatre origines jetées en ce pays, qu'elles sont quatre grandes familles destinées à ne former qu'une seule nation. Ceci obtenu, il ne faut point brusquer les événements; il faut attendre, peu de temps s'il est possible, longtemps s'il le faut. Il faut prouver à l'Angleterre, par notre attitude politique, par notre existence sociale, que le monopole qu'elle exerce, est aussi ruineux pour elle que pour nous. Le rôle que l'illustre Manin accomplissait avec tant de sublimité à Venise doit être répété par nous tous en Canada.

Cependant il y a des hommes qui par leur position pourraient hâter cet événement, mais qui pour monopoliser le peuple, ont juré une haine implacable à tous ceux qui, par des moyens légaux, veulent obtenir l'indépendance de leur pays. Par leur hypocrisie, par leur fortune, par leur position, ils en imposent au clergé, qui malheureusement, a pour maxime d'obéir à tous les pouvoirs politiques tant qu'ils ne le blessent point dans ses intérêts religieux ou temporels. Or un gouvernement est bon ou il est mauvais; s'il est bon il faut le respecter et l'appuyer; s'il est mauvais il faut le combattre, jamais par la force, — il en surgit un pire, — mais toujours par la raison supérieure de l'intérêt.

Si le clergé qui comprend toujours assez bien la raison de l'intérêt, voulait aujourd'hui le suivre, donnerait-il son adhésion, indirecte en toutes les occasions, et manifeste en beaucoup d'autres à un système politique avilissant et destructif? On dirait que l'intérêt, mais l'intérêt matériel seul, guide aujourd'hui le corps clérical. Ouvrons notre histoire parlementaire et que voyons-

nous? La plupart des membres du clergé, bien qu'à tort, malgré, cherchant à étouffer le cri de la liberté politique, sous prétexte qu'il faut toujours obéir aux autorités établies. Que l'immoralité en soit la base, que le despotisme en soit le but, n'importe, il faut obéir aux autorités. Que le peuple soit privé de ses droits politiques, qu'il soit pauvre, n'importe, il faut obéir, tant que le clergé, sous ces autorités se trouve pape et roi en politique. *Laissez faire dit-il, et laissez-vous! S'ilait terra.*

Certe, autant qu'eux, et, peut-être, même, plus qu'eux, nous voulons obéir aux autorités politiques, mais qu'elles respectent nos droits, qu'elles nous rendent justice nous leur donnerons notre appui. Nous ne voulons pas un gouvernement parfait, c'est impossible, mais un qui soit tolérable. Or le nôtre, loin de l'être, est injuste dans ses tendances, tyrannique dans son application et moralement meurtrier dans ses résultats. Si nous le combattons, non pas dans son existence comme gouvernement, mais dans ses abus politiques, c'est pour nous défendre.

Pendant deux siècles, nos pères ont combattu la barbarie armée contre eux; depuis la conquête nous luttons pour le maintien de nos droits politiques et sociaux, pour la conservation de notre langue et de notre culte. Non, la lutte n'a point cessé en Canada entre la France et l'Angleterre. Loin d'être morts nous sommes plus vivants que jamais; seulement, la lutte a changé de terrain. Sur les champs de bataille nous serions les maîtres, mais depuis que l'Angleterre nous tient, elle nous fait faire un apprentissage dans sa manière de combattre. Aujourd'hui, la victoire dépend plus de la tête que du cœur. Par le traité de Versailles, l'écho de la tribune a remplacé la voix du canon, la discussion a succédé à la stratégie; nous ne sommes plus colons, nous sommes déjà citoyens esclaves! Nous étions destinés à nous battre en plein champ, mais la conquête nous a ramenés au pied de la tribune. Serons-nous victorieux? L'avenir répondra.

Ce n'est pas que nous craignons pour nous; nous ne sommes point faits pour la peur; mais quand nous regardons la génération qui nous suit, nous tremblons pour elle. Le peuple Canadien-Français est une grande armée dont l'avant-garde a péri glorieusement; le corps principal résiste encore, je dirai plus, triomphe; l'arrière-garde, seule, est en danger, sauvons-la par le seul moyen qui nous reste, la nationalité, c'est-à-dire la société Saint-Jean-Baptiste.

Dans la troisième partie de ce travail nous démontrerons qu'elle seule, peut et doit nous sauver comme peuple.

### III.

Depuis le jour où l'envoyé du roi de France, mouilla dans les eaux du Saint-Laurent, le pays a bien changé: la civilisation l'a rendu méconnaissable. La lutte du sauvage a fait place à la demeure du citoyen.

Le progrès, l'éducation, la religion et la liberté ont anéanti la barbarie, l'ignorance, la superstition et l'esclavage: l'homme libre a remplacé l'antropophage. Là, où campaient les tribus des Hurons et des Iroquois, s'élèvent des villes ou des travaux de géants. Les eaux de notre fleuve et de nos lacs, autrefois sillonnés légèrement par le canot d'écorce, sont aujourd'hui bouleversés dans toutes les directions par des palais flottants. Nos forêts accoutumées aux mélodies des oiseaux ou au sifflement des flèches du sauvage, retentissent sous les coups de la hache du bucheron. Le sang humain ne coule plus dans cette contrée depuis que le missionnaire a annoncé que celui d'un Dieu avait été répandu pour tous les hommes: le code de l'esclavage n'existe plus. Toutes les tribus sauvages que rencontra Jacques Cartier et que combattirent Champlain et ses successeurs sont disparues devant la nation d'Europe qui la première apporta ici la religion du Christ et la civilisation. Seule, la race française, trahie à son tour par la fortune, est restée, en dépit de la défaite, l'égal de son vainqueur. Un siècle s'est écoulé depuis la conquête et nous sommes encore sur le sol de nos pères. Soixante ans français ont été remplacés par un million d'autres de la même origine, et cela, sans le secours de l'émigration: nous sommes une exception dans l'histoire des peuples.

Pourquoi sommes-nous ici? Pourquoi notre race est-elle ainsi placée? Pourquoi sommes-nous restés Français? Est-ce pour devenir les esclaves des vainqueurs de 1760 ou bien leurs égaux. Je me suis fait souvent ces questions, et, chaque fois, je me suis répondu que nous étions un démenti vivant donné aux niveleurs des nationalités. Nous remplissons dans le Nouveau-Monde, le rôle de nos pères en Europe. Les peuples, comme les individus ont leur destinée inscrite au livre de Dieu. Celui qui veille sur les peuples nous a bien placés, c'est à nous de défendre notre poste.

On me traitera peut-être d'utopiste, mais je me consolerais en pensant que les utopistes finissent presque toujours par avoir raison. D'ailleurs, le temps des utopies est passé; ce qui était un rêve hier, peut aujourd'hui se réaliser. Je sais que l'avenir est hypothétique; mais l'expérience du passé nous est un indicateur suffisant pour nous le faire connaître.

Que deviendrons-nous? Demeurerons-nous toujours une colonie à face homogène, ou serons-nous bientôt un peuple ayant place à la table des nations? Je prévois la réalisation prochaine de la dernière hypothèse. Des différentes races qui peuplent maintenant le Canada, la survivante est destinée à former un grand peuple. A la place des provinces britanniques, un puissant empire se prépare: tout l'annonce. Dans un quart de siècle le Canada sera peut-être la Russie du Nouveau-Monde. Passe le ciel que son rôle soit plus civilisateur. Quelle sera la race,

privilégiée? Question immense que l'avenir seul peut résoudre en faveur de la plus courageuse ou de la plus habile. Selon l'état actuel des choses la race Anglo-Saxonne semblerait devoir absorber toutes ses rivales. N'est-elle pas la *race supérieure* puisqu'elle est la race du pouvoir? Oui, mais la race de l'avenir, quelle est-elle? Je ne crains pas de le dire, c'est la race Canadienne-Française.

*A continuer.*

MINUTES ET DELIBERATIONS  
DU  
COMITÉ PERMANENT  
DES  
COMPTES PUBLICS.

*(Suite.)*

L'honorable monsieur Alley, commissaire en chef des travaux publics, est appelé et interrogé.

*(Par monsieur Dubord.)*

Question—Depuis combien de temps êtes-vous commissaire des travaux publics?—Depuis le 25 novembre dernier.

Question—Depuis que vous êtes dans le bureau des travaux publics, avez-vous fait quelques changements dans votre département pour ce qui regarde les soumissions pour approvisionnements aux nouveaux phares en bas de Québec? si oui, dites quels ils sont et quand ils ont été fait?—Il y a environ un mois ces phares étaient placés sous la surintendance de la maison de la trinité de Québec pour ce qui regarde leur entretien et leur approvisionnement. Il a été demandé des soumissions pour un bateau à vapeur pour le transport des approvisionnements à ces phares. Ces changements ont été faits conformément aux rapports de mon département, sanctionnés par le gouvernement. Chaque contrat se rattachant à ce service a été offert à la compétition publique, au meilleur de ma connaissance, depuis que je suis entré en charge. Je ne puis donner les dates et les détails d'une manière plus précise, ne sachant pas, avant d'être interrogé, que je devais être interrogé là-dessus.

Question—Savez-vous s'il y a eu quelques difficultés par rapport à des papiers demandés par ce comité qui ne pouvaient pas être fournis par monsieur Begly?—J'en ai entendu parler pour la première fois par monsieur Dubard dans cette Chambre. Je m'en informai alors au département, et je me suis assuré que des copies de ces papiers avaient été obtenues et transmises à ce comité. Je n'ai jamais vu les papiers qui ont été écartés, et j'ai appris qu'ils avaient été perdus par l'ex-commissaire en chef, ou du moins durant le temps de son administration. *(Par monsieur Foley.)*

Question—Tous ces papiers ne sont-ils pas copiés dans quelque livre ou ne sont-ils pas de quelque manière conservés dans votre département?—Je ne puis le dire au

juste, ne sachant pas quels étaient ces documents.

Question—Voyez ces documents qui ont été substitués à l'original, et dites s'ils sont ou non importants?—Je vois ces documents maintenant pour la première fois. Ils sont très importants, et je puis dire à présent que ceux-là ne sont copiés dans aucun des livres du département. La pratique est de les mettre en liasses, après les avoir d'abord enregistrés et numérotés pour les consulter.

Question—Monsieur Begly, de votre département, a fait dernièrement un voyage à Québec. Ce voyage n'a-t-il été fait d'après vos ordres comme commissaire en chef, et quelles étaient ses instructions quand à ce qui regardait ses affaires avec monsieur Gauvreau?—Ce n'est pas par mes ordres que monsieur Begly est allé à Québec. Le jour de son départ, il me dit qu'il allait dans le Bas-Canada avec quelque membre de sa famille, et qu'il se proposait s'il n'y avait pas d'objection à cela d'aller à Québec et de prendre des renseignements de monsieur Gauvreau sur quelques items particuliers qui se rencontrent dans les comptes du nouveau phare. Je lui dis que je n'y avais pas d'objection; au contraire, je le priai d'aller consulter nos avocats pendant qu'il y serait, au sujet d'un procès intenté par l'honorable John Young contre le département, et de prendre avec lui quelques documents. Nous avions reçu des lettres pressantes au sujet de l'instruction de ce procès. Il devait aussi se procurer les documents nécessaires pour répondre à une adresse de la Chambre au sujet du canal de Beauharnois. D'après ce que m'a dit monsieur Begly, je considérais qu'il était important qu'il vit monsieur Gauvreau à Québec. Environ dix jours auparavant, monsieur Begly me fit part de son intention d'aller dans le Bas-Canada, mais son voyage fut alors retardé parce que l'on supposait que les informations se rattachant aux estimations du département que l'on se proposait de faire préparer alors, lui seraient demandées.

*(Par monsieur Dubord.)*

Question—Ce ne fut donc pas d'après vos ordres, mais sur sa propre demande, qu'il est allé voir monsieur Gauvreau?—Monsieur Begly l'a suggéré, et d'après ce qu'il m'a dit, je l'ai approuvé. Je n'ai pas donné d'ordre outre cela.

Question—Savez-vous où ont été trouvés les papiers écartés—quand et comment?—Monsieur Begly m'informa qu'il avait reçu les copies de monsieur Gauvreau et qu'il les avait transmises au comité. Il ne m'a pas dit quand il les a reçues. Quand je dis monsieur Begly, j'entends dire le département.

*(Par monsieur Foley.)*

Question—A la vérité les copies écartées n'ont jamais été retrouvées, mais des copies, prétendues les véritables, ont été fournies par monsieur Gauvreau, à la demande du département; n'est-ce pas le cas?—Oui, certainement.

*(Par monsieur Dubard.)*

Question—Dans une affaire d'une aussi grande importance, n'était-il pas du devoir de monsieur Begly de vous informer que ces papiers manquaient et qu'ils étaient demandés par le comité?—Dans mon opinion, j'aurais dû en être informé; mais quant à dire qu'il était du devoir de monsieur Begly de le faire, cela dépend beaucoup, je pense, de l'usage qui a été suivi dans le département durant les années précédentes.

Question—Savez-vous si monsieur Begly a vu les livres et les comptes de monsieur Gauvreau pendant qu'il était à Québec?—Non; je ne connais rien de ce qui s'est passé entre monsieur Begly et monsieur Gauvreau, à part ce que j'ai vu dans les journaux, et excepté que monsieur Begly m'a dit généralement qu'il avait vu monsieur Gauvreau.

*(Par monsieur Foley.)*

Question—Pensez-vous que des pièces justificatives des prix payés par monsieur Baby pour approvisionnements, matériaux, etc., auraient dû accompagner les rapports des estimations de monsieur Gauvreau? Si ces pièces justificatives ne sont pas envoyées avec les estimations, comment le département peut-il juger sainement du montant que monsieur Baby doit recevoir comme profit?—Oui, je le pense. En l'absence de telles pièces justificatives, le département, ce me semble, ne peut juger que d'après les rapports du surintendant, ce que je ne considère pas comme un contrôle suffisant, tant sur les déboursés que sur les profits.

*(Par monsieur Galt.)*

Question—Le comité doit-il comprendre qu'en vertu des récents arrangements dont vous avez parlé, cette portion en vertu de laquelle ces arrérages considérables ont été faits a été totalement retranchée, et que la convention de payer une commission sur les déboursés a aussi été annulée?—Oui; il paraît cependant que quelques montants pour réparations ont été payés depuis que j'y suis, pour ouvrage fait antérieurement, et qui n'avait pas été donné par contrat; l'ouvrage ayant été fait, il fallut nécessairement payer les comptes.

*A continuer.*

Voici encore un numéro furieusement grave! Que voulez-vous, pendant les derniers huit jours nous avons vu couler tant de larmes de crocodile, que nous avons été obligé de cesser de rire.

Aujourd'hui, tout le monde est comme Hérahite, au prochain numéro Démocrite reviendra.

On a bien parlé contre la prédilection de la plupart de nos députés pour Outaouais, cependant si l'on faisait attention que l'aimant attire l'acier, l'on comprendrait facilement pourquoi les buches qui environnent Outaouais ont de l'attrait pour les buches ministérielles.

Mais l'on juge toujours sans réfléchir!

AUX CORRESPONDANTS.

L'écrit du correspondant qui signe 'La Vérité' est inadmissible, d'abord parce que l'auteur a gardé l'anonyme, et ensuite parce que L'Observateur étant un journal purement politique ne peut contenir aucune polémique religieuse.

'Arpenteur' sous considération.

NOUVELLES DIVERSES.

—A. Stuart éc. a été nommé juge de la cour supérieure en remplacement du juge Morin qui a été nommé codificateur des lois.

—Messieurs Beaudry et Ramsay ont été nommés greffiers de la commission chargée de codifier les lois.

—On dit aussi que monsieur Morin député de Terrebonne doit être nommé solliciteur du Bas-Canada.

—Enfin monsieur Allyn sur le dos duquel on a si souvent promis de laisser tomber la robe de soie doit définitivement prendre place sur le banc judiciaire. Seulement tous ces changements n'auront lieu qu'après la session.

Monsieur Cartier veut donner bonne bouche à ses partisans.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Sans connaître les fondateurs du *Courrier du Canada*, chacun croyait leur but louable; le prospectus le disait et la maxime 'Je crois, j'espère et j'aime' promettait encore plus.

Après avoir choisi J. C. Taché, écuyer, comme rédacteur, ils se crurent certains de leur affaire et s'endormirent, comme des bienheureux avec des rêves bleus et dorés.

Depuis les omelettes du béat rédacteur jusqu'à l'inconcluante conclusion de son histoire, pas une ligne n'est empreinte de charité; mais la foi, mais l'espérance s'y montrent sous toutes les formes. On croit au *strage*, etc. On espère que les rayons argentés du pouvoir viendront éclairer ce bon monsieur Jean-Charles, et.....

Cette foi et ces espérances sont fondées.

Le pouvoir vous récompensera, monsieur Jean-Charles, pour avoir combattu et méprisé les hommes de toutes les classes qui ont à cœur l'intérêt de notre district.

Vous avez toujours essayé d'écraser ceux qui sont venu en avant avec de bonnes mesures. Peu importait que ces hommes fussent des M. P. P. ou des conseillers de ville.

Vous êtes là prêt à juger, condamner et flageller l'audacieux qui ose rappeler à Langevin, Simard et compagnie une partie essentielle de leur devoir. Le sirage et les écus sont de bons motifs, mais le dépit de n'en pouvoir faire autant, est le plus puissant de tous ceux qui vous font agir ainsi.

Depuis que vous avez laissé l'étoffe grise vous n'avez fait que du mal au peuple. Vous le savez; vous enragez et voilà ce qui vous

fait oublier votre prospectus et votre maxime :

'JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.'

Monsieur le rédacteur,

La faillite de la *Caisse d'Economie de Saint-Roch* a jeté dans la misère beaucoup de familles qui sans cela n'auraient pas été obligées de vendre leurs propriétés ou de mendier leur pain, cet hiver. Sans vouloir accuser l'un des directeurs plus qu'un autre je crois que le seul moyen de connaître la vérité sur cette affaire et de rendre justice aux déposants et aux directeurs était de demander à la législature de tenir une enquête là-dessus.

Vers 1849 ou 1850 la Banque d'Épargne de Montréal se trouva tout à coup assiégée par les déposants. Des bruits mal ou bien fondés avaient jeté la crainte dans l'esprit des gens et tous voulaient retirer leurs économies. Devant cet orage la législature se saisit de l'affaire et une enquête ayant été tenue les affaires de la banque furent examinées minutieusement. Si bien qu'après quelques mois et malgré l'extravagance et la précipitation de la plupart des déposants, la Banque d'Épargne de Montréal paya DIX-NEUF CHELINS ET DEMI dans le louis!

De plus voici le témoignage qu'ont donné les commissaires nommés par le gouvernement pour régler cette affaire. Ce témoignage fait le plus grand honneur aux intéressés :

"A notre invitation, le président de la 'Savings Banks' (de Montréal) John Redpath, écuyer, nous honora d'une visite à notre bureau, et entra dans diverses explications verbales ayant rapport à l'administration passée de la banque. Il offrit en même temps, de la manière la plus franche, l'accès le plus entier à tous les livres et papiers de la banque, et aussi toute information dont nous pourrions avoir besoin dans le cours de vos recherches. Nous ne pouvons omettre cette occasion sans reconnaître l'esprit libéral avec lequel cet offre du président a été invariablement mis en pratique par tous les employés de la banque, ainsi que l'assistance en tout temps donnée gratuite pour donner des éclaircissements sur les comptes et l'état des livres, assistance sans laquelle il eut été difficile pour les commissaires de débrouiller ces comptes."

Nous croyons que si au lieu de chercher la justice au Palais de Justice ou elle se trouve rarement, les déposants de la *Caisse d'Economie de Saint-Roch* eussent demandé à la législature de nommer des commissaires pour examiner les livres de cette institution, les directeurs ne seraient pas aujourd'hui traités de voleurs et que les déposants auraient leur argent.

Mais il vaut mieux tard que jamais. Que les déposants essaient ce moyen et peut être obtiendraient ils plus de justice du parlement que du juge Morin.

CAISSE D'ECONOMIE.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de me servir de votre journal pour demander au 'Comité de Santé' s'il n'a point le pouvoir d'empêcher que toute une population soit empoisonnée par le ciment de Pierre Gauvreau? L'odeur de ce ciment pénètre dans les maisons et affecte à un tel point la santé, que les citoyens dont les propriétés sont situées auprès de cette manufacture de ciment ne peuvent les louer. Pierre Gauvreau lui-même sentant l'effet dangereux de ce ciment va quitter la ville pour la campagne. N'y aurait-il pas moyen de l'obliger à aller fabriquer son ciment ailleurs que dans la ville?

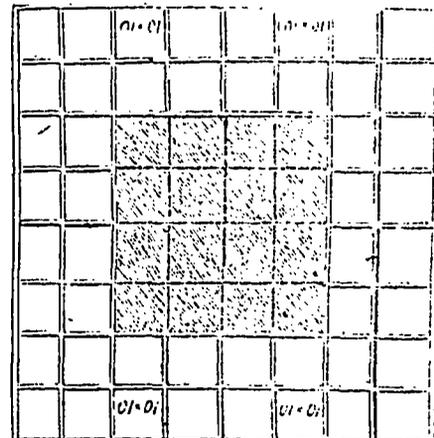
SANTÉ.

MARIAGE.

Le 19 de janvier, à Carondelet, Saint-Louis, Missouri, par le révérend Henricks, monsieur George Saint-Cyrc, à demoiselle Emilie Jobin, tous deux ci-devant de Saint-Roch de Québec.

ANNONCES.

FANAL ROUGE



Il y aura, vendredi prochain, à l'heure et au lieu ordinaires, une assemblée des membres du *Fanal Rouge*.

O. A. B.

S. F. R.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre à deux étages, située sur le côté nord de la rue Saint-Valier, No. 90. S'adresser à L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, No. 56, ou au soussigné rue Saint-Valier No. 90.

ÉVARISTE MARCEAU.

Québec 15 février 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MIGNON.

3 novembre, 1858.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.